



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 860 299 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
26.08.1998 Bulletin 1998/35

(51) Int Cl. 6: B43M 17/00, B65D 5/12,
B42D 5/00

(21) Numéro de dépôt: 98490007.6

(22) Date de dépôt: 03.02.1998

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE

Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 05.02.1997 FR 9701515

(71) Demandeur: Dynamic, SARL
59800 Lille (FR)

(72) Inventeur: Titeux, André
59870 Marchiennes (FR)

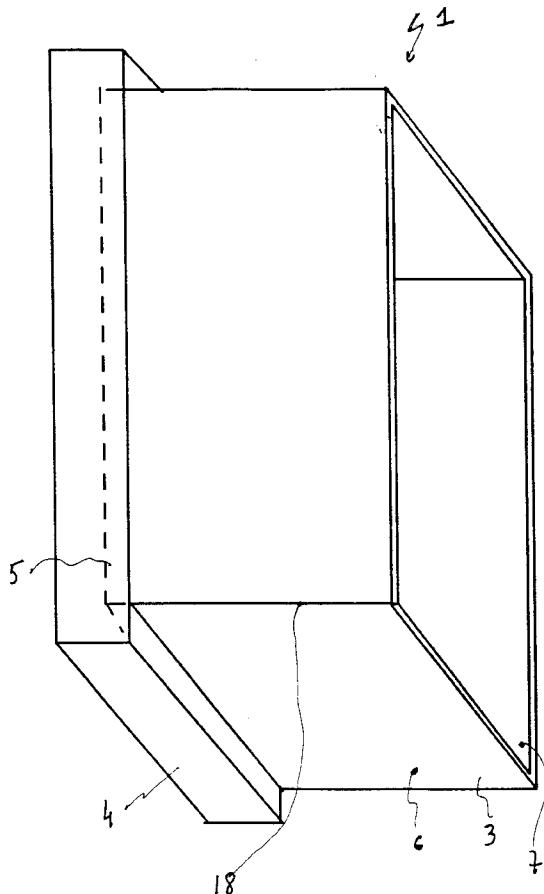
(74) Mandataire: Ecrepont, Robert
Cabinet Ecrepont
12 Place Simon Vollant
59800 Lille (FR)

(54) Réceptacle pour recevoir un bloc-notes

(57) L'invention se rapporte à un réceptacle de bureau comprenant un fond et une paroi latérale (3) délimitant un volume interne accessible notamment depuis le haut du réceptacle.

Ce réceptacle est caractérisé en ce qu'il comprend :

- présentée en périphérie de l'embase, une rainure profonde dans laquelle peut s'engager la base de la paroi latérale (3) et,
- un moyen de coïncement de la base de la paroi latérale lorsqu'elle est ainsi introduite dans la rainure, et
- cette paroi latérale (3) se présente sous la forme d'une ceinture (3) qui, avant montage sur l'embase, est développable de manière à ce que chacune des deux faces (6, 7) de cette ceinture soit accessible en totalité pour être, à volonté, imprimée par un matériel d'impression couramment utilisé.



EP 0 860 299 A1

Description

L'invention se rapporte à un réceptacle de bureau, tel un réceptacle pour recevoir un bloc-notes.

Classiquement, un tel réceptacle comprend un fond et une paroi latérale délimitant ainsi un volume dans lequel se loge, par exemple, un bloc de feuillets ou des crayons ou autres articles de bureau.

Généralement, ces réceptacles (FR-A-2.642.365) sont ouverts sur le dessus et, dans le cas plus particulier des réceptacles présentoirs pour bloc-notes, la paroi latérale est interrompue pour présenter une fente facilitant la saisie un à un des feuillets du bloc.

Ces articles sont généralement en matière plastique et obtenus par moulage.

Certains sont en carton et sont obtenus par assemblage d'un flan pré découpé et mis en forme.

Ces derniers sont peu utilisés car la mise en forme du flan de carton nécessite une opération longue et un outillage coûteux.

Ces réceptacles présentoirs, qui sont généralement utilisés comme supports de publicité, sont revêtus sur leur face latérale de texte et/ou motifs.

Si les procédés de fabrication sont bien connus et ne posent plus de problèmes, il n'en est pas de même pour l'impression de la publicité.

En effet, la publicité qui est inscrite sur la face externe de la paroi latérale du réceptacle de forme généralement prismatique, ne peut être imprimée que sur une face à la fois et une couleur à la fois d'où un temps d'exécution élevé.

Par ailleurs, il est quasiment impossible de réaliser une impression sur la face interne de la paroi latérale.

On comprend, de suite, que le coût d'impression est un frein au développement de ces produits.

Pour tenter de remédier à ce problème d'impression, on connaît des réceptacles en matière plastique transparente comprenant deux boîtiers s'emboîtant l'un dans l'autre et, entre les parois latérales desquels boîtiers, on insère une photographie ou un flan de papier imprimé.

Le coût de fabrication devient alors prohibitif et, par ailleurs, la matière plastique transparente de ces boîtiers est difficilement recyclable.

Parfois, pour constituer la ceinture, on utilise des plaques portant à leur base une patte qu'on engage dans une découpe que présente une embase.

Un tel système est peu stable.

Un des résultats que l'invention vise à obtenir est un réceptacle du type cité plus haut qui apporte une solution aux inconvénients précités.

A cet effet, l'invention a pour objet un tel réceptacle comprenant un fond et une paroi latérale délimitant un volume interne accessible depuis le haut du réceptacle avec le fond du réceptacle présenté par une embase distincte de la paroi latérale, ce réceptacle étant en ce qu'il comprend :

- présentée en périphérie de l'embase, une rainure profonde dans laquelle peut s'engager la base de la paroi latérale et,
- 5 - un moyen de coïncement de la base de la paroi latérale lorsqu'elle est ainsi introduite dans la rainure, et
- cette paroi latérale se présente sous la forme d'une ceinture qui, avant montage sur l'embase, est développable de manière à ce que chacune des deux faces de cette ceinture soit accessible en totalité pour être, à volonté, imprimée par un matériel d'impression couramment utilisé.

L'invention sera bien comprise à l'aide de la description ci-après faite, à titre d'exemple non limitatif, en regard du dessin ci-annexé qui représente schématiquement :

- 15 20 - figure 1 : une vue en perspective d'un réceptacle selon l'invention,
- figure 2 : une vue en coupe d'un réceptacle en cours de montage,
- figure 3 : une vue de dessus d'un détail d'un réceptacle,
- 25 - figure 4 : une coupe selon IV-IV de la figure 3,
- figure 5 : une coupe selon V-V de la figure 3.

En se reportant au dessin, on voit que le réceptacle 1 comprend un fond 2 et une paroi latérale 3 délimitant 30 un volume interne accessible notamment depuis le haut du réceptacle.

Ce réceptacle est soit cylindrique, soit, plus généralement, prismatique.

Le fond 2 du réceptacle est présenté par une embase 4 qui constitue une pièce distincte de la paroi latérale, laquelle embase 4 comprend en outre des moyens 5 de fixation amovible de la paroi latérale 3.

Cette paroi latérale 3 se présente sous la forme d'une ceinture 3 qui, avant montage sur l'embase, est 40 développable de manière à ce que chacune des deux faces 6, 7 de cette ceinture soit accessible en totalité pour être, à volonté, imprimée par un matériel d'impression couramment utilisé.

Selon un mode préféré de réalisation, ces moyens 45 5 de fixation comprennent :

- présentée en périphérie de l'embase, une rainure 8 profonde dans laquelle peut s'engager la base 9 de la paroi latérale 3 et,
- 50 - un moyen 10 de coïncement de la base de la ceinture lorsqu'elle est ainsi introduite dans la rainure 8.

Une telle rainure 8 est délimitée par un fond 11 et deux faces 12, 13 en vis à vis.

55 Selon une caractéristique de l'invention, la face 12 de la rainure dite externe du fait qu'elle cerne extérieurement l'embase, est au moins sensiblement perpendiculaire au fond du réceptacle et donc parallèle au plan

dans lequel s'étendra la paroi latérale tandis qu'au moins localement, la face 13 de la rainure 8 qui est en vis à vis de la face 12 précitée est inclinée par rapport à cette face 12 et ce, dans un sens tel que cette face inclinée guide progressivement la ceinture jusqu'à son application sur la face externe de la rainure au fur et à mesure de l'engagement de la ceinture dans la dite rainure.

L'entrée de la rainure est ainsi plus large que son fond.

Les faces inclinées de deux côtés opposés de la rainure 8 présentée par l'embase ont, également, pour objectif de créer entre des points de la ceinture 3, distants l'un de l'autre, des forces qui raidissent la partie de la ceinture intermédiaire à ces points, tels un côté de la ceinture 3.

Les côtés raidis sont alors ceux perpendiculaires aux tronçons de la rainure considérés.

Un moyen de coïncement vient ensuite compléter le maintien de la base de la ceinture contre la face de la rainure perpendiculaire au fond du réceptacle.

Le moyen de coïncement peut consister en une pièce élastiquement déformable ou en des pattes élastiques portées par un deuxième fond 100 amovible placé à l'intérieur de l'espace délimité par la face interne de la ceinture.

Il est également possible de prévoir, en vue du verrouillage de la base de la ceinture 3 sur l'embase :

- d'une part, au moins un ergot 15 faisant saillie par exemple dans la rainure précitée et,
- d'autre part, dans la ceinture, au moins une découpe 16 au moins coopérant avec l'ergot.

L'engagement de ces découpes sur les ergots se fait par déformation localisée de la ceinture.

La partie supérieure des ergots 15 présente un plan incliné 17 qui facilite la rétraction de la ceinture jusqu'à mise en place de la découpe de la ceinture sur le dit ergot 15.

Cette ceinture est en une matière présentant une souplesse suffisante selon un axe parallèle à son axe longitudinal pour permettre de la mettre en forme et de la développer dans un plan.

Elle est, de préférence, en carton ou en matière plastique.

En vue de dessus, la rainure a une allure globalement en C se composant d'un dos, de deux côtés parallèles et de deux bords rabattus.

Lorsque la paroi latérale est engagée dans la rainure précitée, le réceptacle de bureau présente alors une large ouverture, délimitée par les deux bords libres verticaux de la paroi latérale, permettant ainsi de se saisir des feuillets prenant place dans le réceptacle.

Dans cette configuration, pour le blocage de la paroi latérale, la longueur de la rainure est identique à la longueur développée de la paroi latérale et cette rainure comprend deux ergots faisant saillie notamment au ni-

veau des deux côtés parallèles du C où cette rainure présente une largeur beaucoup plus importante que l'épaisseur de la paroi latérale et la face 13 inclinée de la rainure sera située au niveau des bords rabattus du C et du dos.

Ainsi, la paroi latérale est fermement appliquée sur la face 12 de la rainure.

En raison du mode de fixation, la rainure est profonde, facile à réaliser techniquement et la paroi latérale 10 se monte et se démonte aisément.

La paroi latérale peut être composée également de volets reliés deux à deux par des moyens 18 de liaison permettant de les articuler et de mettre en forme la ceinture développable, ces moyens de liaison pouvant être 15 créés par réduction de l'épaisseur de la ceinture au long des lignes de pliage.

Les volets sont cependant inséparables.

Comme indiqué plus précédemment, la présence d'un faux fond disposé au dessus de la face supérieure

20 de l'embase permet non seulement de coïncer la ceinture mais aussi de réservé localement un espace libre pour y ranger des produits annexes, tels, par exemple, des trombones.

L'embase peut être réalisée en plastique rigide et 25 moulée.

Elle confère à l'ensemble une très bonne tenue.

Avec un tel réceptacle, la ceinture peut être développée et, par exemple, mise à plat pour être imprimée en une seule passe sur toute la face latérale et donc 30 avec des coûts réduits.

Les ceintures peuvent également être développées en vue de la livraison de ces réceptacles, ce qui, du fait du faible encombrement avant montage, présente un avantage économique certain.

35 On peut éventuellement après impression fixer à demeure la ceinture, par exemple, avec un adhésif mais il semble plus intéressant que celle-ci demeure amovible.

40 Revendications

1. Réceptacle de bureau comprenant un fond (2) et 45 une paroi latérale (3) délimitant un volume interne accessible depuis le haut du réceptacle avec le fond (2) du réceptacle présenté par une embase (4) distincte de la paroi latérale,

ce réceptacle étant **CARACTERISÉ** en ce 50 qu'il comprend :

- présentée en périphérie de l'embase, une rainure (8) profonde dans laquelle peut s'engager la base (9) de la paroi latérale (3) et,
- un moyen (10) de coïncement de la base de la paroi latérale lorsqu'elle est ainsi introduite dans la rainure (8), et
- cette paroi latérale (3) se présente sous la forme d'une ceinture (3) qui, avant montage sur

- l'embase, est développable de manière à ce que chacune des deux faces (6, 7) de cette ceinture soit accessible en totalité pour être, à volonté, imprimée par un matériel d'impression couramment utilisé.
2. Réceptacle selon la revendication 1 dans lequel une telle rainure (8) est délimitée par un fond (11) et deux faces (12, 13) en vis à vis, **caractérisé** en ce que la face (12) de la rainure dite externe du fait qu'elle cerne extérieurement l'embase, est au moins sensiblement perpendiculaire au fond du réceptacle et donc parallèle au plan dans lequel s'étendra la paroi latérale tandis qu'au moins localement, la face (13) de la rainure (8) qui est en vis à vis de la face (12) précitée est inclinée par rapport à cette face (12) et ce, dans un sens tel que cette face inclinée guide progressivement la ceinture jusqu'à son application sur la face externe de la rainure au fur et à mesure de l'engagement de la ceinture dans la dite rainure.
3. Réceptacle selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que le moyen de coïncement consiste en des pattes élastiques portées par un deuxième fond amovible placé à l'intérieur de l'espace délimité par la face interne de la ceinture.
4. Réceptacle selon la revendication 1 **caractérisé** en ce qu'en vue du verrouillage de la base de la ceinture (3) sur l'embase, sont prévus :
- d'une part, au moins un ergot (15) faisant saillie par exemple dans la rainure (8) et,
 - d'autre part, dans la ceinture, au moins une découpe (16) au moins coopérant avec l'ergot.
5. Réceptacle selon la revendication 4 **caractérisée** en ce que :
- la rainure a une allure globalement en C se composant d'un dos, de deux côtés parallèles et de deux bords rabattus,
 - la longueur de la rainure est identique à la longueur développée de la paroi latérale,
 - cette rainure comprend deux ergots faisant saillie notamment au niveau des deux côtés parallèles du C où cette rainure présente une largeur beaucoup plus importante que l'épaisseur de la paroi latérale et
 - la face (13) inclinée de la rainure est située au niveau des bords rabattus du C et du dos.
6. Réceptacle selon la revendication 4 **caractérisé** en ce que la partie supérieure des ergots (15) présente un plan incliné (17) qui facilite la rétraction de la ceinture jusqu'à mise en place de la découpe de la ceinture sur le dit ergot (15).

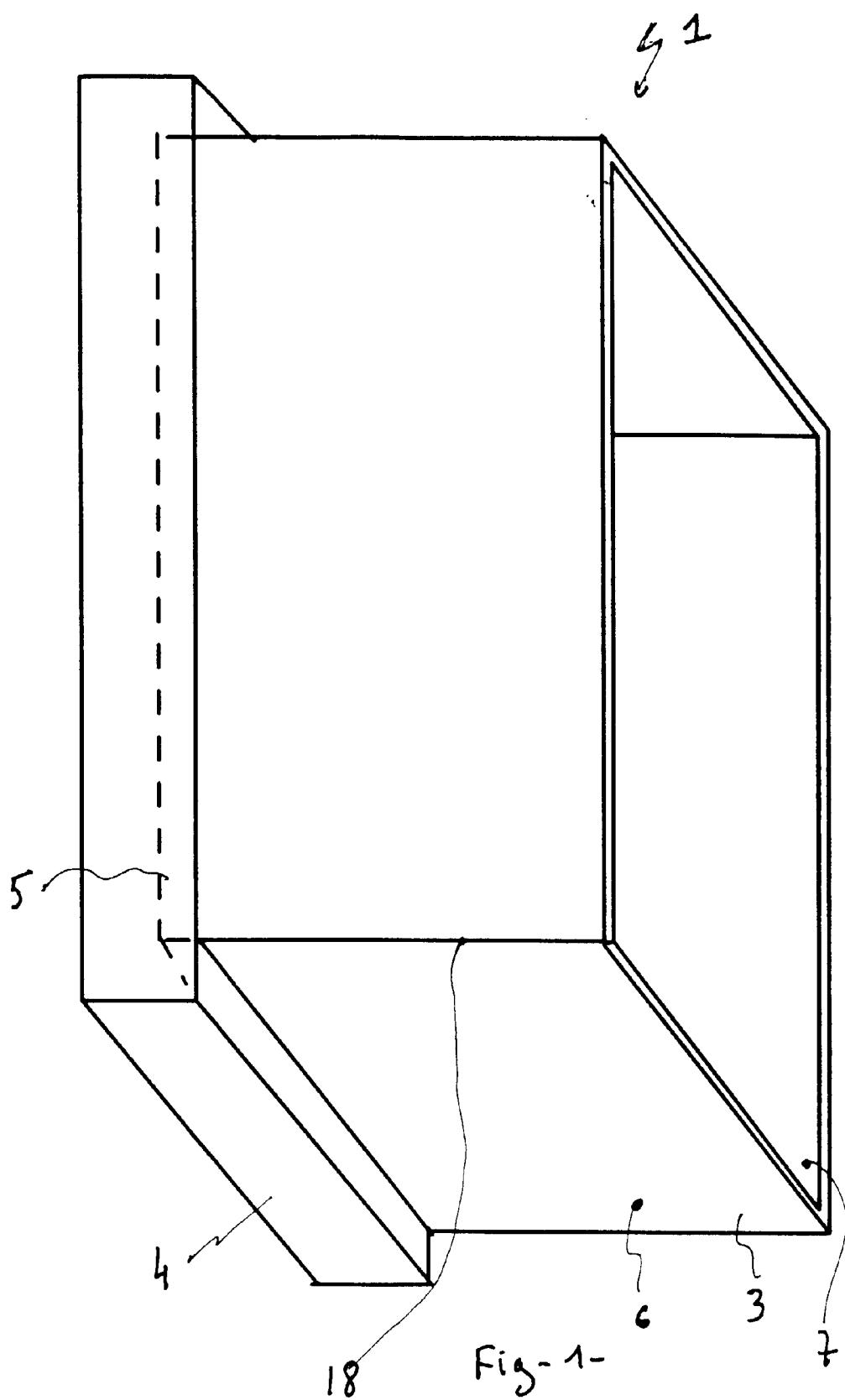


Fig-1-

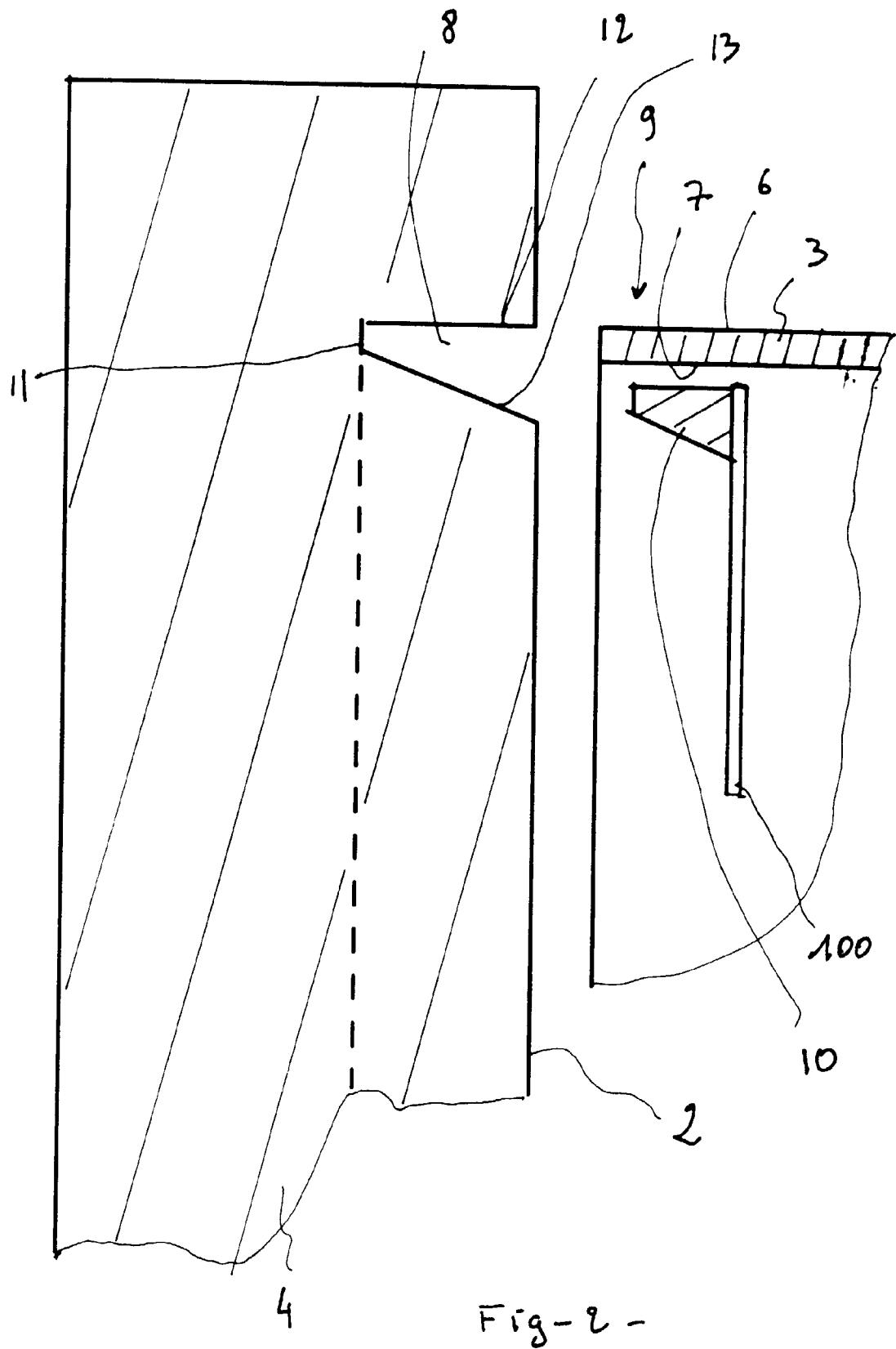


Fig - 2 -

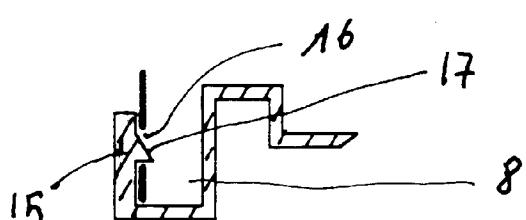
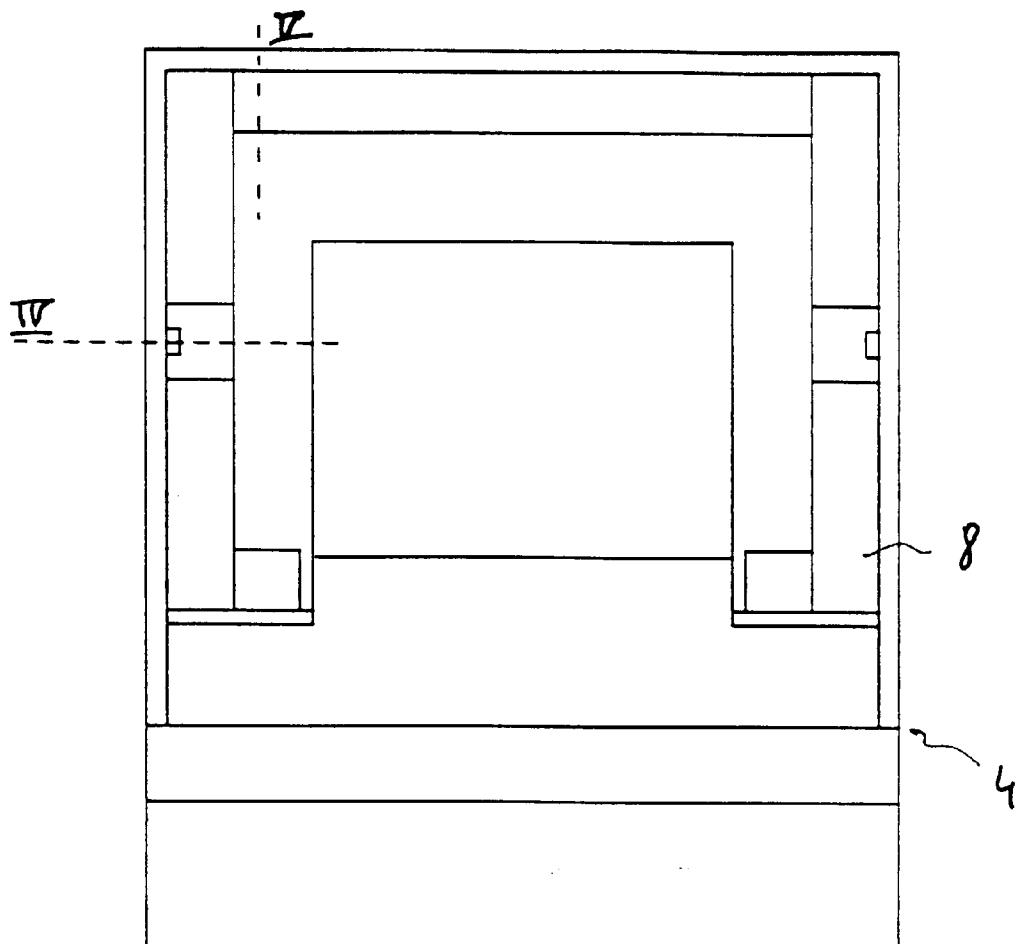
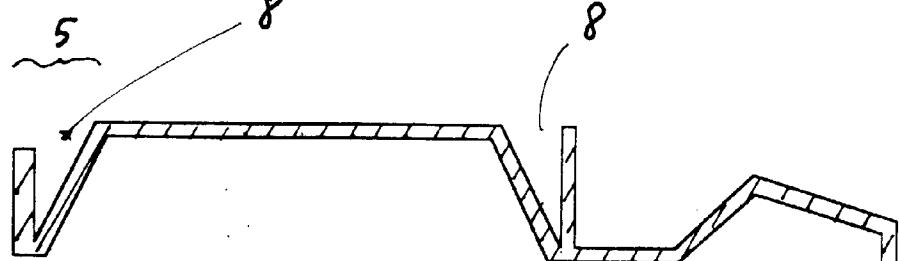


Fig-3-





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 49 0007

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	FR 2 465 589 A (RUBASTYL) 27 mars 1981 * page 1, ligne 30 - page 3, ligne 39; figures *	1,4,7-9	B43M17/00 B65D5/12 B42D5/00
Y	FR 1 119 506 A (ETABLISSEMENT CH. BLAISE) 20 juin 1956 * page 1, colonne de gauche, dernier alinéa - colonne de droite, alinéa 6; figures *	1,4,7-9	
A	FR 2 121 539 A (P.V.B.A. THOVADEC) 25 août 1972 * page 2, ligne 10 - page 4, ligne 37; figures *	1,7	
A	FR 2 486 494 A (BARBERY) 15 janvier 1982 * revendications; figures *	1,7	
A	US 5 509 527 A (WANG) 23 avril 1996 * colonne 2, ligne 60 - colonne 4, ligne 43; figures *	1,7	
A	US 1 579 978 A (JAMES) 6 avril 1926 * page 1, ligne 46 - page 2, ligne 40; figures *	1	B43M B65D B42D
A	FR 2 354 248 A (RABEISAN) 6 janvier 1978 * figures *	1	
A	FR 2 354 249 A (RABEISEN) 6 janvier 1978 * figures *	1	
A	US 3 718 261 A (WOOFTER) 27 février 1973 * abrégé; figures *	1	
A	FR 2 642 365 A (PASSOT INNOVATION) 3 août 1990 * abrégé; figures *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE		6 mai 1998	Perney, Y
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			